



## URBANISME

### AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir que Mme DENIS Aurélie a introduit une demande de permis d'urbanisme ayant trait à un bien sis Rue du Chenois à 1367 Ramillies, et cadastré sous 3<sup>ème</sup> Division Geest-Gérompont-Petit-Rosière, Section B, n° 296f.

Le projet consiste à **CONSTRUIRE UNE HABITATION UNIFAMILIALE ET UNE ECURIE ET AMENAGER UNE PISTE EQUESTRE**, et présente les caractéristiques suivantes :

*La demande est soumise à l'annonce de projet visée à l'article D.VIII.6 en vertu de l'article R.IV.40-2 §1er :*  
*- La demande concerne « la construction ou la reconstruction de bâtiments dont la profondeur, mesurée à partir de l'alignement ou du front de bâtisse lorsque les constructions voisines ne sont pas implantées sur l'alignement, est supérieure à quinze mètres et dépasse de plus de quatre mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, la transformation de bâtiments ayant pour effet de placer ceux-ci dans les mêmes conditions. ».*

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du **16/08/2019** au **30/08/2019** au Collège communal, par courrier ordinaire (adresse voir ci-dessous) ou par mail à l'adresse [urbanisme@commune-ramillies.be](mailto:urbanisme@commune-ramillies.be).

Sous peine de nullité, les envois par courrier ou télécopie sont datés et signés ; les envois par courriers électroniques sont identifiés et datés.

Le dossier peut être consulté à l'Administration communale de Ramillies – Service Urbanisme, Avenue des Déportés, 48, les lundis et vendredis de 9h à 12h, ainsi que les samedis 20/07/2019 et 24/08/2019 de 9h30 à 12h, ou sur rendez-vous à convenir préalablement avec le service urbanisme en téléphonant au 081/43.23.44.

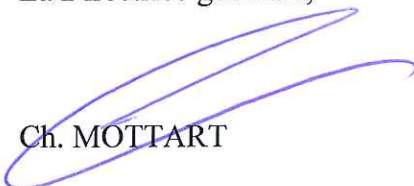
Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de ce même service.

Affichage de l'avis du 20/07/2019 au 30/08/2019

À Ramillies, le 10/07/2019.

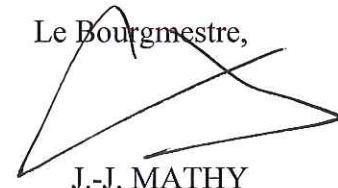
Par le Collège,

La Directrice générale,

  
Ch. MOTTART



Le Bourgmestre,

  
J.-J. MATHY